

CONCILIER POUR RÉCONCILIER

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le **règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis. Son recours est gratuit et peut éviter d'engager un procès.

A compter du **jeudi 13 mars**, le CCAS de Solliès-Pont accueillera sa nouvelle conciliatrice de justice, **Mme Sylvie BOUISSET**, qui tiendra ses séances **tous les jeudis après-midi sur rendez-vous**.

Elle succède ainsi à M. Marc BOISSENOT qui intervenait 2 mardis après-midi par mois sur notre commune dans les locaux du CCAS.

Quelles sont les compétences du conciliateur de justice ?

- Les problèmes de voisinage
- Les conflits familiaux
- Les différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires ou avec un syndic de copropriété
- Les différends relatifs à un contrat de travail
- Les litiges de la consommation
- Les litiges entre commerçants
- Les litiges en matière de droit rural
- Les litiges en matière prud'homale

Information et rendez-vous auprès du CCAS

Tél. 04 94 13 88 90

Mail : ccas@solliespont.fr